

Souyet

1.

Paris 18 mars 1638.

Daniel Baudouyn, seigneur
de Souyet & donne en bail pour neuf
a Benoit Denisart, Sr de SEVERY,
sa seigneurie de SOUYET, moyennant
un pris annuel de 2.000 livres.

Denisart percevra les droits seig-
neuriaux et pourra sous louer.

Parmi les terres nommées sont:
la Vigne de Sire, Herpe, Boulette, & Isle
en Thierache.

Grosse.

Fut présent en sa personne Messire
Daniel Baudouyn, chevalier, seigneur de
Souyet, Chivy, Beaulne, Courtorne,
Verneil et autres lieux; demeurant en ceste ville de
Paris, rue du Roy de Cecille, parvoise Sainct-
-Gervais, lequel de son bon gré et libre volonte
a recongneu et confessé avoir baillé et delivré à titre
de ferme, pris d'argent et moisson de grain, pour
le temps et espace de neuf années, neuf cueillettes